

PRÉVOYANCE VIEILLESSE

3 ENSEIGNANTS

RAIFFEISEN
TRANSMISSION DE CONNAISSANCES
DANS LE DOMAINE BANCAIRE



PRÉVOYANCE VIEILLESSE

- 3.1 DOCUMENTS DIDACTIQUES
- 3.2 OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
- 3.3 BRÈVES RÉFLEXIONS MÉTHODOLOGIQUES ET DIDACTIQUES
- 3.4 THÈMES COMPLÉMENTAIRES



La prévoyance anticipée est toujours payante, sous peine de se retrouver devant des caisses vides.

Source
Raiffeisen

3.1 DOCUMENTS DIDACTIQUES

Les enseignants disposent des documents suivants afin de traiter le thème:

- » clip vidéo «Le grand-père de Chiara et son anniversaire»
- » diapositives Powerpoint qui peuvent être modifiées à volonté
- » feuilles de travail destinées aux élèves, comprenant une partie théorique et des exercices
- » documents destinés aux enseignants avec corrigé des exercices

3.2 OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Suite à cette unité didactique, les élèves sont en mesure:

- » d'expliquer le système à trois piliers de la prévoyance vieillesse suisse et de comprendre qu'un système combiné est préférable à une prévoyance uniquement étatique ou uniquement privée
- » de faire la distinction entre le système de répartition et le système de capitalisation
- » de comprendre l'importance du taux minimum et du taux de conversion pour le deuxième pilier ainsi que l'ampleur «très politique» de ces variables
- » de juger de l'intérêt de l'épargne-prévoyance facultative, notamment au regard des économies d'impôt
- » d'évaluer les points faibles des différents piliers

3.3 BRÈVES RÉFLEXIONS MÉTHODOLOGIQUES ET DIDACTIQUES

Selon un cliché bien établi, les jeunes ne s'intéresseraient pas à la prévoyance vieillesse. Or c'est tout le contraire, selon l'un des derniers baromètres de la jeunesse du Credit Suisse*). En effet, la prévoyance vieillesse est la plus grande inquiétude des jeunes suisses âgés de 16 à 25 ans. Et le financement de l'AVS a été le troisième point, en termes de voix, à être discuté au Parlement fédéral des jeunes de 2017.

*L'étude interroge chaque année environ 1'000 jeunes de 16 à 25 ans aux Etats-Unis, au Brésil, à Singapour et en Suisse.

C'est pourquoi, nous devrions aborder notre système de prévoyance vieillesse au cours de la scolarité. La raison du véritable «vol des rentes» qui se déroule à l'heure actuelle, où les jeunes actifs subventionnent massivement les personnes âgées, dans le cadre des premier et deuxième piliers. Il ne semblerait, pas, que les efforts des politiques visant de réviser la loi ne changent quoi que ce soit dans les prochains temps.

Or, la plupart des élèves n'en est pas conscient. Il importe donc de les sensibiliser à ces questions, car ils sont les futurs «financeurs de la prévoyance».

Le journal Neue Zürcher Zeitung a écrit entre autres dans un commentaire:

La redistribution de la prévoyance vieillesse au dépend des futures générations est énorme. A la lumière d'une étude réalisée par l'Université de Fribourg conjointement avec l'UBS, il ressort qu'un assainissement de l'AVS nécessiterait, rien qu'à l'échelle des prestations, soit une réduction des rentes d'environ 23% soit une hausse à 72 ans de l'âge ordinaire de la retraite.

Le subventionnement des générations de retraités actuelles et prochaines par les plus jeunes et les personnes à naître dans le cadre du deuxième pilier est également énorme. Le taux de conversion, qui détermine la rente annuelle versée à partir du capital de vieillesse, est bien trop élevé d'un point de vue purement mathématique. (...)

De manière générale, il est possible d'affirmer que la rente versée par la caisse de retraite, dépasse, d'un point de vue purement mathématique, de 10 à 20% le seuil que touche toute personne partie à la retraite au cours des 15 dernières années, ou en passe d'y partir. Ceci, tout au moins pour la partie obligatoire du capital de vieillesse, et ce au dépens des générations suivantes, en partie au moins.

Or, les hommes politiques actuels affichent un comportement rationnel en ce qui concerne les charges qui pèsent sur les générations futures. En 2014, la moitié de la population suisse avait 51 ans ou plus. L'âge médian des électeurs se situe vers 54 ans (...) Les jeunes s'intéressent peu à la politique tandis que les moins de 18 ans et ceux qui ne sont pas encore nés n'ont pas encore le droit de voter. Pour les hommes politiques, l'intérêt de la proposition réside en l'asymétrie de la visibilité entre coûts et avantages. Certes, l'avantage consistant à préserver, voire à augmenter les rentes, est évident dans les yeux de tous. Cependant, les hommes politiques peuvent se laver les mains et se savoir épaulés par les électeurs, en raison de l'absence de transparence relative aux coûts liés à des impôts et des prix plus élevés, en contrepartie d'une activité plus faible.» *NZZ, n° 190 du 19.08.2015, p. 9*

Un lecteur (vraisemblablement plus âgé) défend un tout autre point de vue dans la lettre qu'il a envoyée au magazine «Die Weltwoche» (n° 35, 2015, p. 25):

«La situation actuelle est telle qu'il faudra s'attendre à une redistribution tant pour l'AVS, que pour la LPP, dans une moindre mesure. Du point de vue historique, c'est de toute façon totalement normal: les parents prenaient soin de leurs enfants, jusqu'à ce que ces derniers soient en mesure de vivre en toute indépendance, situation qui s'inversait lors de la vieillesse. Lors de l'introduction, de nombreux retraités, qui n'avaient presque rien cotisé, ont reçu des rentes. Chez les paysans, les parents déménageaient alors dans le «stöckli» (petite maison à côté de la ferme). Beaucoup ignorent actuellement que les anciennes générations ont payé beaucoup d'impôts pour les jeunes.

Il est donc moralement normal que ces derniers s'engagent à leur tour en faveur des anciens. Toute modification serait même choquante tant qu'il existe une partie obligatoire pour les enfants lors de la répartition de la succession.» *R.S., Balgach*

Modules complémentaires disponibles:

«PLACEMENT» en raison des fonds de prévoyance et **«IMPÔTS»** en raison des comptes 3a

3.4 THÈMES COMPLÉMENTAIRES

Notre politique s'engage à garantir notre système de prévoyance. Suite au rejet de la grande réforme des retraites lors de la votation populaire à l'automne 2017, nos Chambres fédérales ont conclu un compromis intégrant la réforme de l'imposition des entreprises, et promis davantage d'argent à l'AVS. Dès 2020, l'AVS bénéficiera de près de 2 milliards de francs supplémentaires par an, dont 800 millions de la caisse fédérale.

Les entreprises et les assurés apportent une contribution de 1,2 milliard de francs. Les cotisations AVS augmentent pour la première fois depuis plus de 40 ans, et ce de 0,3 point de pourcentage.

D'une manière ou d'une autre, comme évoqué dans le texte destiné aux élèves, on ne peut sur le principe réagir à l'allongement de l'espérance de vie qu'en augmentant les cotisations (via un pourcentage sur le salaire ou la TVA), en diminuant le montant des retraites ou en fixant un âge de départ à la retraite plus avancé.

Sur ce dernier point, nos voisins ont déjà pris quelques mesures:

Pays	Age de départ légal à la retraite		Etapes de la réforme
	Hommes	Femmes	
Allemagne	65,5	65,5	Relèvement progressif de l'âge de départ à la retraite à 67 ans en 2029
Autriche	65	60	L'âge de départ à la retraite pour les femmes sera relevé progressivement à 65 ans de 2024 à 2033
France	62	62	Relèvement de l'âge de départ à la retraite à 67 ans d'ici 2022 (uniquement si la durée de cotisation minimale n'est pas atteinte)
Italie	66,6	65,6	Alignement de l'âge de départ à la retraite des femmes sur celui des hommes d'ici 2018; relèvement de l'âge de départ à la retraite à au moins 67 ans d'ici 2021

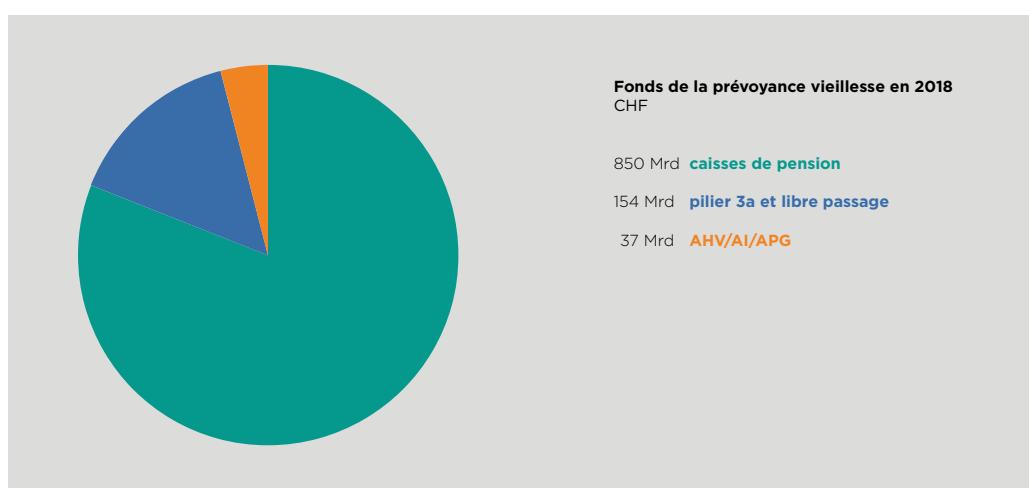
(Source: OFAS, citations du Handelszeitung n°39, 28.09.2017, page 7)

Le tableau ci-dessus figure également en annexe de la présentation Powerpoint.

Suite à notre «blocage des réformes», la phase introductory des élèves dans le système des trois piliers («en comparaison internationale, le système de prévoyance vieillesse de la Suisse est satisfaisant») devrait être relativisée.

Selon le classement du Melbourne Global Pension Index, qui analyse chaque année 34 systèmes de prévoyance, nous ne faisons cependant plus partie des 10 meilleurs. Les trois premières places sont désormais occupées par les Pays-Bas, le Danemark et la Finlande. Notre manque de durabilité nous a coûté des places. En raison de la redistribution croissante des jeunes et des personnes âgées dans les deux premiers piliers, notre système ne peut pas être maintenu à moyen terme (cf. notamment NZZ du 23.10.2018, p. 29).

Il s'agit de beaucoup d'argent. Les montants investis dans notre système de prévoyance vieillesse sont énormes:



Sources: OFAS, VVS, Compenswiss, citation d'après FuW n° 48 du 20.06.2018, p. 10)

Le tableau ci-dessus figure de la présentation Powerpoint.

Nous renvoyons enfin au baromètre de la prévoyance suisse. Chaque année, plus de 1'000 personnes âgées de 18 à 65 ans sont interrogées à propos de la prévoyance. L'enquête est réalisée par Raiffeisen Suisse et la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW). Vous trouverez un résumé des principaux résultats (également sous forme de graphiques) sous «Baromètre de la prévoyance Raiffeisen».